



DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Commune de RIEUPEROUX Plan Local d'Urbanisme



PLU approuvé à l'élaboration par délibération du Conseil Municipal le 21
Juillet 2009
Révision simplifiée n°1 et 2. Modification n°1 approuvée le 15 décembre 2006
Révisions simplifiées n°3, 4 et 5. Modification n°2 approuvée le 16 septembre
2008
Modification simplifiée n°1 approuvée le 07 septembre 2009
Modification simplifiée n°6 approuvée le 30 mars 2012
Modification n°3 approuvée le 23 mai 2012
Modification n°4 approuvée le 18 décembre 2016
Modification simplifiée n°2 approuvée le 14 décembre 2020

Echelle 1/5 000

Le président de la
Communauté de
Communes
M. LE MEIGNEN

REGLEMENT GRAPHIQUE



Zonage

- UA : Zone urbaine correspondant aux centres-anciens
- UB : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes
- UT : Zone urbaine à caractère d'activités touristiques et sportives
- UX : Zone urbaine à caractère d'activités artisanales, de services, commerciales ou industrielles
- UXa : Secteur urbain à caractère d'activités artisanales générant peu de nuisances
- AU1 : Zone à urbaniser
- AU1t : Zone à urbaniser à caractère d'activités touristique ou sportives
- AUX1 : Zone à urbaniser destinée à l'accueil d'activités artisanales, de services, commerciales ou industrielles
- AUX1a : Secteur à urbaniser à caractère d'activités artisanales générant peu de nuisances
- AU2 : Réserve foncière à urbaniser après modification du P.L.U.
- A : Zone de protection agricole
- N : Zone naturelle
- Ncd : Secteur occupé par des hameaux ou des écarts où il est prévu de ne permettre que l'agrandissement; le changement de destination, les travaux sur l'existant et les annexes.
- Nh : Secteur où se mêlent habitat et agriculture qui doivent pouvoir exister et se développer sans créer de contraintes mutuelles



Prescriptions

- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Ensemble du bâtiment désigné pour un changement de destination

Liste des emplacements réservés

N°	Description	Bénéficiaire	Surface
ER n° 1	Réalisation d'une desserte à caractère urbain	Commune	800 m ²
ER n° 2	Réalisation d'un cheminement piéton	Commune	1 000 m ²
ER n° 3	Réalisation d'une voie de desserte et de contournement du bourg	Commune	20 000 m ²
ER n° 4	Réalisation d'un équipement d'assainissement collectif	Commune	13 000 m ²
ER n° 5	Réalisation d'un équipement d'assainissement collectif	Commune	7 500 m ²

